DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :	
Le Conseil Municipal:	53

Ä:
AUBERVILLIERS

En exercice: 53

Présents: 41

N°139

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 20 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, DANDRIEUX Dominique, MESSEZ Marie-Françoise, LEGENDRE Jérôme, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DA SILVA Solène, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent: NIFEUR Nadege.

Représentés par :

Madame Katalyne BELAIR

Monsieur Lewis CHARTIER

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Madame Margaux HOUIS

Madame Sandrine DESIR

Madame Patricia LOE

Madame Fatima YAOU

Madame Maryse EMEL

Monsieur Zishan BUTT

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Yasmina BAZIZ

Monsieur Damien BIDAL

Madame Kourtoum SACKHO

Monsieur Guillaume GODIN

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Zakia BOUZIDI

Madame Nabila DJEBBARI

Madame Soizig NEDELEC

Secrétaire de séance : Thierry AUGY

DGA Développement/ Direction de l'Habitat/

OBJET : Convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique avec les restaurants McDonald's Aubervilliers "Le Millénaire" et "Le Marché"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ,

Vu le Code général des collectivités et notamment l'article L2212-2;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L541-1 et suivants ;

Vu le projet de convention annexé ;

Considérant que la présente convention est conclue à titre gracieux ;

Considérant l'intérêt que représente cette convention pour la commune d'Aubervilliers.

Adoption à la majorité par 48 pour , 2 se sont abstenus(Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 2 ne prennent pas part au vote(Thierry AUGY, Marc GUERRIEN)

DELIBERE:

APPROUVE les conventions ci-annexées de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique à conclure entre la commune d'Aubervilliers et les restaurants McDonald's situés au centre commercial Le Millénaire et celui du Marché à Aubervilliers.

AUTORISE Madame le Maire à signer les dites conventions.

DIT que les conventions concernées sont conclues à titre gracieux.

DIT que le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (https://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé

par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 24/10/22 Accusé en préfecture :

93-219300019-20221020-Imc126802-DE-1-1

Publiée le : 24/10/22

Certifiée exécutoire : 24/10/22

Le Maire,

